Québec, le 12 avril 2007

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour sa direction contrôle des mouvements d'énergie
Votre référence : R-3625-2007
Notre référence : 1038337

Chère Consoeur,

La présente donne suite à la vôtre du 11 avril 2007 par laquelle vous requériez des précisions relativement à la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ, dont les membres exploitent 102 usines qui sont raccordées directement au réseau de transport du Transporteur.

L'AQCIE et le CIFQ comptent aborder les sujets suivants :

- la nécessité de désigner un coordonnateur de la plus haute compétence;
- la nécessité de maintenir la simplicité et la continuité opérationnelle du contrôle de la fiabilité du réseau;
- la nécessité de contenir l'accroissement des coûts afférents à la fonction de coordonnateur et d'éviter le dédoublement de coûts lié à l'implication de nouveaux intervenants;
- la nécessité de concilier les trois objectifs susmentionnés avec celle de garantir un niveau d'indépendance suffisant du coordonnateur.

L'impact de la décision à être prise par la Régie sur la demande dont elle est saisie sera double, quant aux membres de l'AQCIE et du CIFQ. Il sera d'abord technique, en ce que la fonction est celle d'assurer la fiabilité du réseau et donc, directement, la continuité des opérations des usines. Il sera également monétaire, sous deux aspects : celui des pertes

considérables susceptibles de résulter d'une fiabilité insuffisante du réseau et celui des coûts importants qu'impliquerait l'introduction d'un nouvel intervenant.

En somme, les membres de l'AQCIE et du CIFQ recherchent une solution pouvant concilier de manière optimale plusieurs objectifs, ce qui implique, à leur avis, que la Régie fasse droit à la demande du Transporteur tout en imposant les balises requises pour assurer son indépendance, son efficacité et sa crédibilité.

L'AQCIE et le CIFQ comptent faire valoir leur position soit par les témoignages de messieurs Luc Boulanger et Pierre Vézina, soit par un mémoire, dépendant de la procédure qui sera adoptée par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos cordiales salutations.

DESJARDINS DUCHARME, s.e.n.c.r.l.

PIERRE PELLETIER

PP/lm
c.c. par courriel- Me Carolina Rinfret – Hydro Québec